

Compteurs communicants : un déploiement massif inutile, coûteux et dangereux

Le Gouvernement wallon a annoncé son intention d'organiser le remplacement des compteurs d'électricité actuels par d'autres dits « intelligents ». Les fabricants de ces compteurs y ont largement poussé car ils y trouvent leur compte. Les gestionnaires de réseaux sont intéressés par les économies les opérations à distance rendent possible : collecte de données, de consommation mais aussi coupures. Mais quel est l'intérêt pour les consommateurs ? La question, maintes fois posée, reste sans réponse. Pire, rendant possible la coupure à distance, on court le risque de la généraliser.

Un choix politique derrière l'argument technique

Le débat qui entoure le déploiement des compteurs communicants n'est pas neuf. Depuis 10 ans, la Commission Européenne presse les Etats membres de déployer les compteurs communicants largement sur leur territoire. Mais l'évaluation des coûts-bénéfices effectuée en 2012 s'était révélée négative. Après une actualisation de l'étude, le Ministre de l'Energie wallon a indiqué son intention d'opérer ce déploiement. Il y aurait « urgence » à le réaliser, en raison de « l'arrêt de fabrication des compteurs traditionnels ». En outre, le Ministre signale que, concernant les « compteurs à budget » wallons, leur fabrication est déjà arrêtée et qu'ils ne seront plus disponibles d'ici 2020. Voilà pour l'argument technique. Mais derrière, il y a un choix indiscutablement politique : celui de maintenir un système dévastateur pour les ménages et coûteux pour la collectivité, alors que d'autres options sont possibles – comme le démontre la gestion des difficultés de paiement par la Région Bruxelloise. La fin de la production des compteurs à budget ouvre l'opportunité de remettre en question ce système qui organise le rationnement de l'énergie pour les consommateurs en difficulté de paiement.

Un déploiement coûteux, pour des bénéfices hasardeux

L'étude sur les compteurs communicants, réalisée par la CWAPE (le régulateur wallon du marché du gaz et de l'électricité) et sur laquelle s'appuie le Ministre, indique que (selon les « estimations provisoires » des gestionnaires de réseau) le coût global de ce déploiement serait nul. Cependant, cet équilibre n'est assuré que sur base d'un déploiement en 30 ans... alors que le scénario retenu prévoit un déploiement en 15 ans ! De plus, le scénario intègre dans ses données de départ le maintien des compteurs à budget et identifie ceux-ci comme cible prioritaire du déploiement. On évoque pour celui-ci un investissement public de l'ordre de 800 millions d'euros. Il s'agit en fait d'un coût, énorme, que paieront les consommateurs ou les contribuables wallons.

Quant aux bénéfices annoncés pour les ménages, ils sont encore plus incertains. En ce qui concerne la réduction de la consommation d'énergie, les études réalisées dans les pays où le déploiement est déjà en cours laissent pantois : les compteurs communicants se révèlent très clairement insuffisants pour concrétiser les ambitions. La philosophie sous-jacente à leur déploiement consiste à croire que la mise à disposition de l'information amène à de « meilleurs choix de consommation ». Mais lorsqu'on habite une maison mal isolée, qu'on doit recourir à un chauffage d'appoint électrique, nul besoin d'un compteur communicant pour savoir où est le souci. Ce que montrent les exemples français, parmi d'autres, c'est que l'innovation nécessaire dans ce domaine est avant tout sociale. Ce sont les dispositifs d'accompagnement, notamment dans la réalisation de travaux de rénovation du bâti, qui jouent un rôle fondamental dans la réduction de la consommation.

L'autre argument mis en avant est celui de la tarification dynamique, qui permettra aux ménages de devenir « acteurs » sur le marché de l'énergie, et de privilégier les tranches horaires les moins coûteuses pour consommer leur électricité. C'est oublier un peu vite que nos schémas de consommation nous sont en bonne partie imposés par l'organisation de notre société, singulièrement les contraintes de la vie familiale et professionnelle. Un ménage ne va pas reporter la préparation du

repas ou le bain des enfants après 20h00, sous prétexte que le prix de l'électricité sera moins cher qu'entre 17 et 20h00.

S'il s'agit d'éviter un risque de saturation sur les réseaux, dû au développement des véhicules électriques et des pompes à chaleur ; ou d'encourager les prosumers à régler leur consommation sur leur production, alors il serait plus pertinent de cibler l'installation des compteurs communicants vers ces catégories de ménages. Ce qu'a fait l'Allemagne en ciblant les gros consommateurs.

L'innovation technologique ne pourra pas nous permettre de faire l'économie d'un réel débat collectif à propos des contraintes de vie, pour amorcer l'indispensable transition énergétique. Sauf à considérer que seuls les ménages équipés d'une pompe à chaleur ou d'un véhicule électrique en seront acteurs.

La vie privée comme marchandise

Les compteurs communicants généreront des flux d'informations précises sur la consommation d'électricité des ménages, donnant ainsi aux fournisseurs d'électricité la possibilité d'offrir des services annexes. Mais savoir qui consomme quoi, à quel moment précis, c'est disposer de beaucoup d'informations sur la vie privée des ménages. Si le Ministre indique que « le consommateur restera propriétaire de ses données », qu'en est-il du choix véritable du consommateur si son fournisseur lui propose un rabais en échange d'un accès à ses données de consommation et de leur revente ? La vie privée deviendra-t-elle un luxe réservé aux ménages mieux nantis ?

Quant à la question de l'impact pour la santé des ondes magnétiques générées par les compteurs, les informations disponibles ne permettent pas de garantir l'absence de risques pour la santé, la question de l'électro-sensibilité faisant encore l'objet de trop peu d'attention au niveau médical et politique.

Le projet de déploiement massif des compteurs communicants a certainement beaucoup d'avantages pour les lobbys sectoriels, mais guère pour les consommateurs. Ce sont pourtant eux qui en subiront pleinement les coûts et les inconvénients. Si certaines situations peuvent justifier l'installation d'un compteur communicant, les priorités tant sociales qu'écologiques, sont ailleurs. Celle de la rénovation du bâti wallon, vu son état, s'impose. Nous demandons aux parlementaires wallons de rejeter ce projet.

Le RWADE, Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie.

Le RWADE comprend les organisations suivantes : CSC, Equipes Populaires, Empreintes, Fédération des services sociaux, FGTB, Miroir Vagabond, MOC, Réseau Idée, Revert, RWLP, Solidarités Nouvelles.